

Besançon, le 25/05/2021

La présidente

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS
REGIONAUX ET CONSEILLERES REGIONALES

Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Conseillères Régionales,

Le dossier MBF a déjà fait l'objet d'un examen de la part notre assemblée lors d'une réunion dédiée le 26 avril dernier. A cette occasion, nous avons unanimement décidé d'une aide de « sauvetage », permettant au tribunal de Commerce de définir une date d'examen des propositions des repreneurs potentiels.

Une nouvelle audience du tribunal est fixée ce jour.

Malheureusement, malgré un examen approfondi par l'Administrateur judiciaire, les services de l'Etat au niveau central et local, et les services de la Région, il semble que l'hypothèse d'une reprise par un investisseur privé ne pourra être retenue.

En effet, le dernier et seul candidat en lice n'a pu :

- Réunir le capital suffisant
- Obtenir les garanties suffisantes de la part des constructeurs automobiles,
- Lever avec l'Etat les doutes sur sa situation fiscale,

Ces informations nous ont été communiquées durant le week-end, **condamnant la perspective de reprise par un acteur privé.**

J'ai alors souhaité **ouvrir une ultime voie afin de permettre la continuité d'activité**, à savoir un montage public (Région)- privé (entreprises investisseurs).

Cette perspective est réglementairement prévue par **le décret n° 2016-807 du 16 juin 2016** qui fixe les conditions de prises de participation au capital de sociétés commerciales par les régions.

Les conditions financières sont les suivantes :

- Le montant total des participations de la région ne doit pas dépasser plus de 5 % de ses recettes réelles de fonctionnement telles que constatées dans son dernier compte de gestion disponible
- la part détenue par la région dans le capital ne doit pas dépasser 33 %
- la part total des tous les investisseurs publics ne doit pas dépasser 50%

Pour information, le capital évoqué dans le cadre de la reprise serait compris entre 1 M€ et 2 M€, conduisant à une participation Région estimée entre 300 000 € et 600 000€.

Cette position exceptionnelle d'entrée au capital par la Région est de nature à sécuriser des co-investisseurs, et les donneurs d'ordre (en particulier constructeurs).

Elle est également justifiée par la situation particulière du bassin de Saint-Claude, dont chacun connaît l'extrême fragilité.

Les conditions de forme sont quant à elles les suivantes :

- ⇒ La prise de participation se fait par **délibération de la Région en Assemblée plénière**
- ⇒ La délibération est obligatoirement assortie d'un rapport réalisé par **un expert indépendant** devant répondre aux questions posées par le décret. Le rapport de cet expert devra qualifier l'intervention de la Région et dire si la Région intervient :
 - En tant qu'investisseur avisé (c'est-à-dire qu'elle espère un retour sur investissement)
 - Ou sous forme d'un apport devant respecter un régime d'aide d'Etat

L'expert indépendant devra :

- être recruté par la région par voie de commande publique,
- formuler son avis sur la base du business plan que les investisseurs auront préalablement établi

Les investisseurs privés auront aussi la tâche de rédiger les statuts de l'entreprise. Ces statuts devront être votés par la Région, permettant consécutivement sa participation au capital.

Les conditions de mise œuvre d'un tel processus avec l'Etat :

Hier, j'ai été amené à « négocier » avec l'Etat une logique de coopération qui passe par :

- L'engagement de mobiliser une avance sur chômage partiel du seul ressort de l'Etat, permettant une décision du tribunal de Commerce pour éviter la liquidation, et donner du temps au montage d'une telle opération,
- L'accompagnement de la région par l'Etat, pour constituer un pool d'investisseurs, et sécuriser la relation avec les constructeurs et commanditaires, afin de permettre le maintien de l'emploi,
- La poursuite du soutien permettant les conditions de reprise.

Au regard des enjeux de ce dossier, et de la situation économique et sociale de ce bassin d'emploi, j'ai décidé d'engager la collectivité dans cette voie qui est celle de la dernière chance pour cette entreprise, et ce territoire.

Je tenais à vous en informer et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et conseillères Régionales, en l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Guite DUFAY

